

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JANVIER 2020**

### **COMPTE-RENDU**

Présents : Nicole BOUILLET, Jean-Louis DE VETTOR, Richard FENIET, Corinne LINDA, Maria MOSSU, Gérard MOUILLARD, Romain PASSERAT, Marie-Odile PEINTURIER, Alain QUICLET, Denis RIDEZ, Christine ROME, Guillaume VOISIN

#### **1 – Réaménagement du cimetière – Attribution du marché de travaux**

La procédure de reprise des tombes en déshérence au cimetière est arrivée à son terme. Les tombes qui n'ont pas été remises en bon état de propreté et de solidité dans les délais impartis ou les tombes rétrocédées à la Commune par les familles, sont à relever. Pour ce faire, le Conseil municipal a précédemment confié au SIDEC le lancement d'une consultation en procédure adaptée. Suite aux résultats de la consultation, le Conseil municipal décide de retenir le GROUPE ELABOR pour un montant de 78 500,00 € HT afin de réaliser les travaux consécutifs à la procédure de reprise des tombes, début des travaux : à partir du 10 février 2020.

#### **2 – Création de poste**

Prenant en compte la défaillance de la Poste, le Conseil municipal a décidé d'ouvrir une Agence Postale Communale. Afin d'assurer un service de qualité et permettre une amplitude horaire suffisamment importante en fonction des besoins des administrés, il décide de créer deux postes, l'un à raison de 15 heures 30 hebdomadaires, l'autre à raison de 13 heures hebdomadaires, et ce à compter du 20 janvier. L'agence postale est ouverte dans les mêmes locaux, le matin de 9h00 à 12h00 du lundi au samedi et de 14h00 à 15h30 du lundi au vendredi.

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2020**

### **COMPTE-RENDU**

Présents : Nicole BOUILLET, Corinne LINDA, Maria MOSSU, Gérard MOUILLARD, Marie-Odile PEINTURIER, Alain QUICLET, Denis RIDEZ, Christine ROME

Absents excusés : Romain PASSERAT (pouvoir à Alain QUICLET), Guillaume VOISIN

Absents : Jean-Louis DE VETTOR, Richard FENIET

#### **1 – Dissolution du SICOPAL et transfert au Syndicat mixte ouvert pour la gestion de la cuisine centrale**

Le SICOPAL (Syndicat InterCOMMUNAL Pour l'Agglomération Lédonienne) a pour objet le transport et la livraison de repas, ainsi que l'installation et le suivi de téléalarmes au domicile des personnes qui en font la demande.

Alors qu'il importe d'assurer une simplification administrative, une maîtrise complète du service à domicile et des économies d'échelle, ainsi que la pérennité du service au profit de la population, il est constaté que le SICOPAL n'offre plus de garanties suffisantes à ces fins du fait des difficultés financières rencontrées lors de ses derniers exercices.

Au vu de ces difficultés, le Conseil municipal valide la demande de dissolution du syndicat, ainsi que la demande d'adhésion au Syndicat mixte ouvert pour la gestion de la cuisine centrale pour l'intégralité de ses compétences à savoir fabrication et livraison de repas pour les écoles et personnes âgées à domicile et/ ou maison de retraite, restauration fêtes et cérémonies ainsi que la gestion de téléalarmes. Le Conseil municipal décide également d'approuver le transfert de l'actif / passif du SICOPAL du Syndicat mixte ouvert pour la gestion de la cuisine centrale, consécutivement aux décisions précédentes.

## **2 – Vente de terrain communal**

Le Conseil municipal a délibéré le 5 décembre 2019 pour officialiser la vente des parcelles à la société IMMO SEILLE et la société Mickaël VALLET, respectivement pour une superficie de 550 m<sup>2</sup> au prix de 14 850 € HT et de 1 338 m<sup>2</sup> au prix de 36 126,00 € HT. Le Conseil municipal précise que s'applique une TVA au taux de 20 % sur la marge générée par la vente de ces deux parcelles, la marge s'entendant sur la différence entre le prix d'achat du terrain par la Commune, soit 6,10 €/m<sup>2</sup> et le prix de revente une fois le terrain viabilisé, soit 27 €/m<sup>2</sup>. Le Conseil municipal précise également que la Société Mickaël VALLET est remplacée par la Société TIMYA2 pour les besoins de la vente.

## **3 - Frais de chauffage dans les différents bâtiments communaux**

Le Conseil municipal décide la répartition des frais de chauffage des bâtiments de la cure et de la Poste pour l'année 2019, en fonction des consommations de chacun des occupants.

## **4 – Projet de motion de soutien à la filière vin et eaux de vie de vin**

Le Conseil municipal décide de soutenir, par 6 voix pour et 3 abstentions, la filière vin et eaux de vie de vin, suite à la décision des USA de taxer les vins tranquilles français à hauteur de 25% de leur valeur et les menaces de ce même pays de soumettre à brève échéance l'ensemble des vins, vins mousseux et eaux-de-vie de vin français importés sur leur territoire à des droits allant jusqu'à 100% de leur valeur, avec pour conséquence des répercussions économiques désastreuses et sans précédent à court et long terme pour nos territoires.

## **5 - Remboursement de charges**

Des provisions de charges ont été versées par les professionnels de santé en 2019 pour participer à l'entretien du système de chauffage par géothermie et de la climatisation de la maison de santé. Le Conseil municipal décide de rembourser la différence aux professionnels de santé, les factures à charge de la Commune en 2019 étant d'un montant inférieur aux provisions.

## **6 – Fonds de commerce**

La reprise de l'épicerie fine est confirmée. L'ouverture du magasin est prévue le 1<sup>er</sup> mars.

## **7 – Chemin de Lavigny**

La Commune de Lavigny, en collaboration avec l'ONF, engage des travaux de construction d'une antenne de chargement et d'une place de dépôt et retournement pour les grumiers dans sa forêt communale. Le Conseil municipal décide dans le même temps de refaire le chemin de Rosnay, territoire de Voiteur, qui permet d'accéder à cette forêt. Les travaux seront réalisés par la même entreprise dans le cadre d'un marché unique pour un coût de 2 600 € HT à charge de la Commune de Voiteur.

## **8 – Installations téléphoniques**

Le réseau téléphonique de la mairie va être remis à niveau par l'entreprise ETG et ceci pour tenir compte de l'arrivée du Syndicat des Eaux de la Haute Seille dans les locaux de la mairie, ainsi que de l'Agence Postale. Ces travaux anticipent une intervention qui sera indispensable d'ici deux ans, pour prendre en compte l'évolution technique du réseau téléphonique national actuel.



The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE VOITEUR' at the top, a central emblem featuring a seated figure and a sun, and the text '39210 (JURA)' at the bottom.